

TERMES ET CONDITIONS GÉNÉRALES

CES CONDITIONS GÉNÉRALES S'APPLIQUENT À TOUTE COMMANDE PASSÉE AUPRÈS DE WESCOREPADEL.



Le site web est exploité par Herwebo BV, dont le siège social est situé à Poldergotestraat 12, 9240 Zele, et est inscrit à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro BE0840.691.575.

1. MODIFICATIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Les Conditions générales peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par le VENDEUR. Cependant, les accords en cours restent soumis aux conditions en vigueur au moment de la conclusion de la vente.

2. PRODUITS ET SERVICES

En passant une commande, l'ACHETEUR accepte expressément les présentes Conditions générales.

Les conseils sur l'utilisation du produit commandé sont fournis sur la base d'une "meilleure effort". Toute information ou déclaration fournie par le VENDEUR concernant l'utilisation de ses produits ne constitue pas une garantie quant à la pertinence du produit pour les besoins de l'ACHETEUR. L'ACHETEUR est seul responsable de l'utilisation correcte des articles conformément aux instructions d'utilisation, aux spécifications techniques et aux normes de sécurité applicables. Le VENDEUR n'est en aucun cas responsable des dommages résultant d'une utilisation ou d'une exécution non conforme aux instructions.

3. PRIX

Toutes les offres, devis, etc., émanant du VENDEUR sont non contraignants, sauf indication contraire expresse et écrite.

L'accord est conclu lorsque l'ACHETEUR passe une commande auprès du VENDEUR, et que cette commande est acceptée et/ou confirmée par écrit par le VENDEUR.

En aucun cas, le VENDEUR ne peut être tenu responsable d'une erreur technique ou matérielle concernant le prix de l'un de ses articles. Dans ces cas, le VENDEUR informe l'ACHETEUR du prix correct et l'ACHETEUR a le droit d'annuler sa commande dans les 8 (huit) jours sans frais ni indemnité.

4. LIVRAISON

Sauf indication contraire du site web et/ou du VENDEUR, les frais de livraison sont à la charge de l'ACHETEUR.

Le VENDEUR a le droit de suspendre les livraisons et prestations convenues de sa propre initiative tant qu'il n'a pas reçu le paiement de l'ACHETEUR.

Les articles seront livrés par le VENDEUR à l'endroit ou aux endroits convenus, ou seront expédiés conformément à la commande ou à un accord ultérieur par écrit.

L'ACHETEUR est tenu de prendre livraison des articles à l'endroit/endroits convenu(s) au moment où le VENDEUR les lui livre ou les fait livrer, ou au moment où ils sont mis à sa disposition selon l'accord. En cas de défaut de l'ACHETEUR à cet égard, les frais qui en résultent sont à sa charge.

5. DOUANE

L'ACHETEUR est responsable de tous les frais de douane, taxes, droits d'importation et autres frais applicables au produit. Ces coûts ne sont pas inclus dans le prix d'achat et doivent être payés par l'ACHETEUR. Le VENDEUR n'est pas responsable des retards ou des problèmes résultant des contrôles douaniers ou des coûts. Il est conseillé à l'ACHETEUR de contacter les autorités douanières locales pour être pleinement informé des coûts éventuels avant l'achat.

6. PAIEMENT

Le paiement doit être effectué dans les 30 jours suivant la date de la facture, sauf accord contraire.

En cas de paiement tardif d'une facture, le VENDEUR est autorisé, à partir de la date d'échéance et sans mise en demeure, à facturer des intérêts de retard calculés quotidiennement sur le montant de la facture impayée au taux légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire au titre de frais de recouvrement extrajudiciaires calculée à 15% du montant total de la facture, avec un minimum de 75,00 EUR.

7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ ET TRANSFERT DE RISQUE

7.1. Réserve de propriété

Contrairement au Code civil, le VENDEUR conserve la pleine propriété des articles vendus et livrés jusqu'à ce que l'ACHETEUR ait rempli toutes ses obligations, en particulier, mais non exclusivement, jusqu'à ce que le prix des articles commandés soit entièrement payé.

L'ACHETEUR est tenu de conserver et de gérer les articles sous réserve de propriété comme une personne raisonnable jusqu'à ce que la propriété de ces articles lui soit transférée.

L'ACHETEUR doit s'opposer à toute réclamation de tiers sur ces articles et doit en informer immédiatement le VENDEUR.

7.2. Transfert de risque

Nonobstant la clause de transfert de propriété ci-dessus, le transfert de risque à l'ACHETEUR a lieu au moment de la livraison ou de la remise des produits.

En acceptant ces conditions générales, l'ACHETEUR accepte que la commande puisse être acceptée par des tiers, mais uniquement aux risques de l'ACHETEUR.

Si l'ACHETEUR omet de recevoir ou de payer les articles, il est convenu que le risque de perte de ces articles incombe à l'ACHETEUR. Cette règle s'applique également si l'ACHETEUR omet de toute autre manière de coopérer dans le cadre des prestations que le VENDEUR doit effectuer.

8. FORCE MAJEURE

La force majeure désigne toute circonstance que le VENDEUR ou l'ACHETEUR ne pouvait raisonnablement anticiper et qui rendrait l'exécution normale du contrat raisonnablement impossible pour la partie concernée.

Le VENDEUR ou l'ACHETEUR informera immédiatement par écrit l'autre partie en cas de force majeure.

En cas de force majeure, la partie concernée ne peut prétendre à aucune indemnisation.

En cas de force majeure, les parties doivent convenir d'un règlement concernant l'exécution du contrat concerné.

9. GARANTIE

Le VENDEUR n'est pas responsable des défauts visibles que l'acheteur aurait pu constater lui-même.

Le VENDEUR n'est pas responsable des vices cachés qu'il n'a pas connus.

10. JURIDICTIONS COMPÉTENTES ET DROIT APPLICABLE

Le droit belge s'applique à la relation contractuelle entre le VENDEUR et l'ACHETEUR.

Tout litige découlant de la relation contractuelle entre le VENDEUR et l'ACHETEUR relève exclusivement de la compétence des tribunaux belges situés dans la juridiction où le siège social du VENDEUR est établi.